

Affaire n°13

Décision de l'INT n°13 en date du 15 janvier 2008 relative au litige entre Tunisie Télécom et Tunisiana

La demanderesse : Tunisie Télécom

La défenderesse : Tunisiana

Objet du litige selon la requête :

Tunisie Télécom a reproché à la défenderesse la dégradation de la qualité de services de l'acheminement de trafic international destiné aux abonnés de Tunisiana sur ses réseaux, à cause de refus par la défenderesse de répondre aux demandes d'augmentation de débit d'acheminement du trafic international et de la coupure de 4 liaisons de type 2 méga qui assurent l'acheminement de ce trafic.

Mots clés : le trafic international- les liaisons louées – convention d'interconnexion- qualité de service – retrait de la requête.

Décision de l'INT

- 1- Retrait de la requête après la conclusion d'une convention de conciliation entre les parties au litige.